



# **PROCÈS-VERBAL N°25**

## **COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

**Réunion du : vendredi 31 janvier 2025**

---

**Présent(s) :** Commission Restreinte (en visio).  
Jean Marc DENIS

Patrick ALEXANDRE

Mahé DJELLAL

Jean Claude ORTUNO

Arezki HAMZA

---

**Excusé(s) :**

---

**Assistant :** Michael MAURY

Nicolas VOYANT

## DISTRICT ESSONNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **IGNY - STADE JEAN MOULIN - NNI 913120201**

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 02/10/2031.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 28/11/2024 suite à un changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 02/12/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan vestiaire
- Plan extension vestiaire
- Plan du terrain
- Plan de masse
- Rapport CRTIS
- AOP

La Commission constate l'absence des Tests in situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 31/07/2025, dans l'attente de réception des tests.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### **EVRY COURCOURONNES - Stade Jacques Desroys Du Roure N° 1 - NNI 912280101**

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 14/09/2018.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 23/01/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 21/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 278 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.69

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/01/2029.

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE

### **1. Classement des installations**

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

### **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**

#### **NANTERRE - Stade Gabriel Péri N° 2 - NNI 920500102**

L'éclairage de cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 15/07/2022

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 07/01/2025.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire  
le 06/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.64

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au  
31/01/2029.

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT SEINE ET MARNE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement

#### **TORCY - STADE ARCHE GUESDON - NNI 774680401**

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 02/07/2019.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 15/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 Stabilisé du 08/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport visite CRTIS
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 Stabilisé jusqu'au 31/01/2035

- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

## DISTRICT VAL DE MARNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **CHAMPIGNY SUR MARNE - STADE RENÉ ROUSSEAU - NNI 940170101**

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 20/04/2024.

Installation visitée par M. HAMZA , membres de la C.R.T.I.S. , le 21/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN du 21/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de la CRTIS
- Plan de masse
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose un classement en niveau T6 PN jusqu'au 31/01/2035.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### **ORMESSON SUR MARNE - STADE DU BELVÉDÈRE - NNI 940550101**

Cette installation sportive est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 11/09/2031.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 15/01/2025, suite à la création de nouveaux vestiaires permettant un changement de niveau de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 06/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport visite CRTIS
- Test in situ
- Plan des vestiaires
- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2031.

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

### **NOGENT SUR MARNE - STADE SOUS LA LUNE ALAIN MIMOUN - NNI 940520101**

L'éclairage de cette installation était classée en niveau E4 jusqu'au 24/09/2021

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 22/01/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 20/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 357 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.56

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/01/2029.

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **CERGY - STADE DU CHAT PERCHÉ - NNI 951270501**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 18/11/2023.

Installation visitée par M. PLASSART et M. LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 16/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 16/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- AAC
- Tests périodiques
- Rapport CDTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 31/01/2035.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### **SARCELLES - COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA2 - NNI 955850102**

L'éclairage de cette installation était classé niveau EEntrainement.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GOMES, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 24/01/2025

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 24/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 85 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.18
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.49

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/01/2027.

### **ST OUEN L'AUMONE - STADE LUCIEN ESCUTARY - NNI 955720201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 29/01/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le

propriétaire le 29/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 214 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.74

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/01/2029.

## 2.2 Confirmation de classement

### **OSNY - STADE CHRISTIAN LÉON 1 - NNI 954760101**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 14/12/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 23/01/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 23/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 200 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.7

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/01/2027.

### **ST OUEN L AUMONE - PARC DES SPORTS ET LOISIRS N° 2 - NNI 955720102**

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 23/03/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 30/01/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 30/01/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.4
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.66

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 31/01/2027.

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT YVELINES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **NEAUPHLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2 - NNI 784420102**

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2028.

Installation visitée par M. LEDUC, membres de la CDTIS du District de l'Yvelines, le 23/01/2025, suite à un changement de la moquette synthétique.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 16/12/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- CAA
- Plan de coupe
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des Vestiaires
- Rapport du CDTIS

La Commission constate l'absence des tests insitu.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYE PROV jusqu'au 31/07/2025, dans l'attente de réception des tests.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

### **MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 3 - NNI 783610103**

Cette installation sportive est classée niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la pelouse naturel par un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/01/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 20/01/2025
- Plan de lair de jeu 100m x 60m avec zone de sécurité de + de 2.50
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la

périodicité est de 5 ans.

- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.

- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

REMARQUE: L'accès au terrain depuis les vestiaires, emprunte une voie ouverte à la circulation publique de véhicules pendant les périodes d'utilisation sportive.

## 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

## MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 3 - NNI 783610103

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau EEntrainement jusqu'au 30/09/2017. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED ,ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 02/12/2024
- Etude d'éclairage
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
- Implantation: 4 mats de 18 m de hauteur
- Angle Max des projecteurs :inférieur à 70°
- Nombre total des projecteurs: 8 de 1625 W
- Température de couleur(K):5000K

Au regard des éléments transmis:

- Eclairement moyen horizontal : 184 lux
- U1h calculé ( EhMin/EhMax ) : 0.60
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,79
- Rapport Emin/Emax: 0,51
- Eblouissement ( Glare rating):GR =44

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-suti soient conformes.

## COIGNIERES - STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 2 - NNI 781680102

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E7 jusqu'au 14/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en

LED ,ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/01/2025
- Etude d'éclairage
- Fiche technique projecteurs
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 24 m
- 12 projecteurs de 1550 W (AAA-Lux)
- Température de couleur(K):5000K, Angle Max des projecteurs :66 °

Au regard des éléments transmis:

- Eclairement moyen horizontal : 160 lux
- U1h calculé ( EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) :0,81

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

